

Direction de l'Aménagement	P.D.S. Approuvé par Arrêté Préfectoral du : 13 juillet 1997 Révision partielle approuvée le : 30 juillet 1998 Révision partielle approuvée le : 26 janvier 1996 Révision partielle approuvée le : 12 avril 2001 P.D.S. mis en révision par délibération du Conseil Municipal du : 24 mars 2005 P.D.S. mis en révision par délibération du Conseil Municipal du : 13 octobre 2001 Modification simplifiée n°1 approuvée le : 10 février 2011 Modification simplifiée n°2 approuvée le : 5 avril 2012 Modification simplifiée n°3 approuvée le : 19 décembre 2013 PLU mis en révision par délibération du Conseil Municipal du : 16 juillet 2014 PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 11 mars 2016 Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12 juillet 2017
----------------------------	---

Légende :

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Marge de Recullement
- Zone Non-aedificandi
- Voie bruyante de type 1 à type 4

SERVITUDES D'URBANISME

- Périmètre d'attente de projet d'aménagement (art. L. 152-4)
- Servitude de mixité Sociale (art. L. 152-4)
- Périmètre de mixité Sociale (art. L. 151-5-8)
- Orientation d'aménagement et de programmation (art. L. 124-1)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- 12 --- Ouvrage public (numéro de ER)
- 12 --- Voie à créer (numéro et largeur de ER)
- 12 --- Voie à élargir (numéro et largeur de ER)
- 12 --- Intention de création de voie nouvelle (numéro de ER)
- Carrefour à aménager

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

- Forage de la craie

CANAUUX

- Réseau hydraulique

RISQUES

- Secteur de risque de stagnation des eaux de ruissellement pluvial
- Secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales
- Atlas des zones inondables (AZI) - Enveloppe hydrogéomorphologique
- Secteur de risque d'inondation lié à la Toulobrue :
 - Risque d'inondation grave
 - Risque d'inondation modéré

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER
(au titre de l'article L. 123-1-6-18-2° du code de l'urbanisme)

- Haies à conserver
- Immeubles ou lots à protéger
- Jardins à créer ou à conserver
- Arbres à conserver
- Alignements à conserver
- Terrain cultivé en zone urbaine à protéger

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT
(au titre de l'article L. 151-10-1° du code de l'urbanisme)

- Type de zone